

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 1^{ER} JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 01/07/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	DELIBERATION N°31.BU-2024-07-01	Groupe n°593
	VANNES Résidence Lann Trussac Square Montaigne	Note d'information : Fin du bail emphytéotique – restitution de la PRCGE

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Programmation 2023 – Habitat spécifique
Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Vote du budget pour l'année 2023

Le 27 septembre 1990, un bail emphytéotique a été signé entre l'Etat et Morbihan Habitat pour la construction d'un programme de 146 logements locatifs réservés aux étudiants.

Le bail, d'une durée de 34 ans (à compter du 01 septembre 1990), arrive à échéance au 31/08/2024 entraînant de fait la fin de la convention de location.

Le gestionnaire nous a fait part de sa volonté de ne pas proroger le bail emphytéotique et de sa demande de restitution du solde de la PRCGE au 31/08/2024.

Sa demande s'appuie, principalement, sur les arguments suivants :

- Le seul objet de cette participation est de permettre à Morbihan Habitat d'assurer le bon entretien de l'immeuble pendant la durée de la convention et de restituer à l'Etat un bien correctement entretenu lorsque la convention arrive à échéance.
- Du fait du vieillissement de la résidence, un programme de travaux, d'un montant prévisionnel de 488 000 €, a été défini. Des contraintes temporelles ont retardé la réalisation de ces travaux ne permettant pas, de ce fait, leur exécution avant l'échéance du 31/08/2024. Par conséquent, la restitution de la PRCGE permettra au gestionnaire d'engager des travaux de modernisation nécessaires à la résidence.

Morbihan Habitat, au regard des éléments exposés, ci-dessus, estime que leur demande de restitution du solde de la PRCGE est justifiée.

Le montant de cette dernière sera actualisé à la date de fin du bail emphytéotique prévue le 31/08/2024.

Un état extra-comptable sera adressé au gestionnaire pour valider le solde de la PRCGE et un état des lieux sera également réalisé avant l'échéance du bail.

Le Bureau prend acte de cette information.



Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024